

Le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), Inc.  
Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc.

Rapport annuel  
2015

Présenté au: Conseil d'administration du FPR  
Par : Welch LLP, agent de coût  
Date : Le 3 mars 2016

Welch LLP<sup>®</sup>

---

An Independent Member of BKR International

# Index

- 1.0 Déclaration de la raison d'être de l'entreprise
- 2.0 Structure opérationnelle de l'entreprise
- 3.0 Activités commerciales des administrateurs de l'entreprise
- 4.0 Tâches de l'agent de coûts
  - 4.1 Stratégie institutionnelle
  - 4.2 Gestion active et générale du Fonds
  - 4.3 Rapport des résultats
- 5.0 La proposition de valeur du FPR
  - 5.1 Qualité et professionnalisme
  - 5.2 Service en temps opportun
  - 5.3 Mobilisation communautaire
  - 5.4 Transparence
- 6.0 Gestion des risques
- 7.0 Résumé des informations financières 2015

Annexe I – États financiers audités 2015

Annexe II – Résumé des revendications 2015

Annexe III – Résumé, par langues, des revendications 2015

Annexe IV – Chronologie des événements clés

## 1.0 Déclaration de la raison d'être de l'entreprise

En vertu des statuts de constitution, les raisons d'être de l'entreprise sont encore de :

- (a) Contribuer aux dépenses des groupes de consommateurs et des organismes de défense de l'intérêt public représentant l'intérêt public et les intérêts des utilisateurs non commerciaux auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en matière de diffusion, d'après la loi de la diffusion (Canada) (en reconnaissant que la diffusion de la langue française et de la langue anglaise, bien qu'elles aient certains aspects communs, opèrent sous différentes conditions et peuvent avoir des besoins divergents);
- (b) Soutenir la recherche, l'analyse et la défense des intérêts menées dans les deux langues officielles lors des instances de radiodiffusion en vertu de la Loi sur la radiodiffusion (Canada);
- (c) Retenir un agent de coûts indépendant qui est responsable, sous réserve du pouvoir prépondérant du conseil d'administration, du fonctionnement quotidien du FPR ;
- (d) Offrir des services efficaces et accessibles en français et en anglais, et offrir, dans les deux langues officielles, les documents nécessaires de l'entreprise aux candidats potentiels de coûts, incluant les politiques, les critères de financement de coûts et les rapports annuels ; et
- (e) Accomplir tout ce qui contribue à la réalisation de ce qui précède.

## 2.0 Structure opérationnelle de l'entreprise

Comme par les années antérieures, l'entreprise s'est acquittée de ses responsabilités par le biais d'un contrat de prestation de services avec Welch LLP. André Auger, CPA, CGA, CFE, et représentant de Welch LLP, a continué d'agir comme agent de coûts et président-directeur général (PDG) responsable des activités journalières administratives du Fonds.

Le conseil d'administration, composé de trois membres, a tenu des réunions régulières au cours de l'année pour assurer l'atteinte des objectifs de l'entreprise et pour autoriser les demandes de paiements d'indemnisation.

Pour assurer le bon fonctionnement du Fonds et du processus d'attribution de frais, les membres du conseil et l'agent de coûts ont communiqué entre eux au moins de façon mensuelle.

Les conseils juridiques ont été fournis, selon les besoins de l'entreprise, par le cabinet d'avocats Gowling Lafleur Henderson LLP. Il règle les questions d'entreprise ou les questions d'interprétations liées aux exigences du CRTC et la raison d'être du Fonds.

### **3.0 Activités commerciales des administrateurs de l'entreprise**

Le FPR est, d'abord et avant tout, une entité qui détermine, de manière impartiale, l'admissibilité des frais adjugés reliés aux instances de diffusion auprès de la Commission. Les trois membres du conseil d'administration assurent qu'aucun intérêt particulier n'est surreprésenté auprès du conseil. Les tâches entreprises par les membres du conseil du FPR en 2015 ont compris :

1. La supervision des opérations du FPR, y compris la logistique des réunions du conseil et du comité opérationnel, des signataires, du compte de banque et des investissements du FPR, et de l'approbation et du paiement des frais adjugés ;
2. La promotion d'un fonctionnement efficace et économique du FPR ;
3. L'offre, au besoin, de soutien et de conseils à l'agent de coûts du FPR ;
4. La prise de décisions via les résolutions du conseil en matière d'approbation ou de refus des demandes de frais adjugés ;
5. La participation aux réunions mensuelles du comité opérationnel du FPR ;
6. La participation, au besoin, aux réunions avec le CRTC ;
7. La participation à l'assemblée générale annuelle du FPR ; et
8. L'exécution des autres exigences imposées par le CRTC.

### **4.0 Tâches de l'agent de coûts**

Welch LLP et son représentant, André Auger, CPA, CGA, CFE, agissent comme l'agent de coûts et le PDG du FPR. Les tâches entreprises par l'agent de coûts en 2015 ont compris :

#### **4.1 Stratégie institutionnelle**

1. Poursuite du développement et de l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs et d'indices de performances clés ;
2. Mise à jour des politiques, des processus, des procédures et des critères de financement des frais adjugés ;
3. Mise à jour des formulaires et des documents officiels du Fonds ;
4. Maintien d'un environnement de contrôle approprié pour l'administration du Fonds ;
5. Mise à jour des exigences de déclaration de l'agent de coûts ;
6. Mise à jour du site Web du FPR ; et
7. Participation aux réunions mensuelles du comité opérationnel du FPR.

## **4.2 Gestion active et générale du Fonds**

1. Gestion, réconciliation et rapport sur le compte de banque et les investissements du FPR ;
2. Surveillance et supervision des activités commerciales générales ; et
3. Offre de services, de PDG et d'agent de coûts, dans les deux langues officielles, y compris, mais sans s'y limiter à : la récolte et la révision des demandes d'attribution de frais, la préparation des recommandations au conseil d'administration du FPR, la communication des décisions du FPR aux candidats, le maintien approprié des registres des demandes et la représentation du Fonds dans le domaine public.

## **4.3 Rapport des résultats**

1. Préparation du rapport annuel 2015 et du plan d'affaires ;
2. Préparation, en temps opportun, des rapports d'activités du Fonds au conseil d'administration, y compris les rapports financiers mensuels ;
3. Préparation du budget 2016 ; et
4. Exécution des autres tâches confiées par le conseil d'administration du FPR.

## **5.0 La proposition de valeur du FPR**

Depuis sa création vers la fin de l'année 2012, le FPR a été profondément engagé à fournir un service professionnel, de haute qualité et en temps opportun à toute partie prenante.

### **5.1 Qualité et professionnalisme**

La qualité demeure une priorité pour tous les travaux du FPR. La qualité est essentielle pour assurer que tous les travaux du FPR peuvent satisfaire à l'inspection par les parties prenantes affectées et intéressées. Le respect des normes professionnelles promulguées par les organisations professionnelles d'audit et de comptabilité sert de base pour tous les travaux du FPR. Finalement, l'atteinte de cette qualité est garantie grâce à une variété d'activités et de processus, telle que le système de contrôle de la qualité qui gère le processus d'examen des demandes du FPR.

### **5.2 Service en temps opportun**

Le FPR est fier de réaliser des courts délais d'exécution pour toutes les demandes de frais adjugés. En comparaison avec l'année 2014, le délai pour la réception, le traitement et le paiement des indemnités fut maintenu à 30 à 45 jours. En 2015, le FPR a reçu un total de 44 demandes, totalisant 342 527 \$. Aucune plainte n'a été reçue de la part des postulants.

### 5.3 Mobilisation communautaire

Le FPR est en communication continue avec toutes les parties prenantes et intéressées. L'aide au processus de préparation des demandes, l'offre de conseils aux postulants, le compte rendu des résultats des demandes auprès des postulants et la recherche continue de rétroaction de la part de la communauté sont tous essentiels au bon maintien des relations d'affaires entre les parties.

### 5.4 Transparence

Le FPR est dévoué à être complètement transparent avec toutes les parties intéressées. Les résultats des décisions des frais adjugés, les états financiers audités de l'année 2015, le budget pour l'année 2016 et toutes autres statistiques clés sont affichés sur le site Web du FPR.

### 6.0 Gestion des risques

La gestion des risques est partie intégrante des affaires journalières du FPR. Le cadre des risques continue à évoluer au fur et à mesure que le FPR rencontre de nouvelles situations. Le tableau suivant met en évidence les risques clés liés au FPR et les stratégies d'atténuation correspondantes :

Risque	Stratégie d'atténuation
Indépendance / Crédibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer que les politiques, procédures, formulaires et processus sont mis à jour de façon continue et restent alignés, dans la mesure du possible, avec les pratiques et les procédures des frais adjugés de radiodiffusion du CRTC</li> <li>• Adhérer aux normes professionnelles de comptabilité et d'audit</li> <li>• Maintenir une transparence absolue avec toutes les parties prenantes et intéressées</li> </ul>
Risque de demandes frauduleuses pour frais adjugés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retenir les services d'un cabinet expert-comptable pour la préparation des états financiers annuels audités du FPR</li> <li>• Embaucher à contrat Welch LLP, Comptables professionnels agréés, pour fournir des services administratifs ainsi que de gestion incluant également des procédés et contrôles internes.</li> <li>• Revoir les informations financières ainsi que les investissements sur une base régulière</li> <li>• S'assurer que tous les chèques émis</li> </ul>

	<p>portent deux signatures, dont une est celle d'un membre du conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir en place des procédures pour vérifier l'éligibilité des applicants pour les frais adjugés</li> <li>• Avoir en place des procédures pour vérifier les éléments d'une application pour frais adjugés</li> <li>• Assurer que les politiques, procédures, formulaires et processus sont mis à jour de façon continue et restent alignés, dans la mesure du possible, avec les pratiques et les procédures des frais adjugés de radiodiffusion du CRTC</li> <li>• S'assurer que toutes les décisions d'investissements soient approuvées par le conseil d'administration du FPR</li> </ul>
--	---

## 7.0 Résumé des résultats financiers 2015

Les états financiers audités du FPR apparaissent à l'annexe I de ce document. En 2015, le Fonds a engagé des frais de 491 515 \$, qui comprennent des frais adjugés de 342 527 \$. Au 31 décembre 2015, l'actif net du Fonds était de 3 903 743 \$.